



**TITRE DU MEMOIRE: ALTERNATIVE POUR UNE MEILLEURE
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES EN AFRIQUE :
CAS DU BURKINA FASO**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION
DU MASTER 2 EN MANAGEMENT ET GESTION
DES ENTREPRISES**

**OPTION : MANAGEMENT DES CRISES ET ACTIONS
HUMANITAIRES**

Présenté par

Monsieur Aboubakar DIANE

Travaux dirigés par :

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
 Prénom NOM
 Prénom NOM

Promotion 2018

CITATIONS

“WE ARE NOT PREPARING FOR THE WORLD WE LIVE IN- WE ARE PREPARING FOR THE WORLD WE FIND OURSELVES IN” MICHAEL MA BEE

IL NE PEUT Y AVOIR DE VERITABLE SECURITE QUE SI LES CITOYENS SONT CONSCIENTS DE LEURS RESPONSABILITES.

REMERCIEMENTS/ DEDICACE

Je dédie ce travail à :

Mon père Feu El Hadj Batiémogo DIANE ;

Ma mère Adja Naba DIANE/KAMBIRE ;

A mes frères et sœurs ;

Et à mon épouse Madame Alimata DIANE/SANGARE et enfants Ibrahim Abdel Aziz, Mohamed Lamine, Tiemoko Abdul Hafiz et Fayçal Amir pour qui j'ai dû manquer de temps afin de pouvoir me consacrer à cette production.

Ma reconnaissance renouvelée à l'Institut Internationale d'Ingénierie de l'Eau et l'Environnement (2ie), à l'ensemble du corps professoral en général et à Madame Sylvie OUEDRAOGO/KIENOU, Coordinatrice des cours en particulier, pour leur disponibilité.

Une mention spéciale à Almani DAMPHA, Chargé de Programme principal Environnement, Changement Climatique Eau et Gestion des terres à la Commission de l'Union Africaine pour ses appuis et conseils.

Que tous soient remerciés pour leur compréhension et reçoivent ici l'expression de ma reconnaissance renouvelée.

RESUME

L'Afrique en général et le Burkina Faso en particulier sont confrontés à la récurrence des catastrophes naturelles. Des initiatives ont été développées aussi bien au plan mondial, régional que local pour faire face à cette situation. Des dispositifs ont été mis en place, des Programmes d'action pour une meilleure réduction des risques ont été développés. Au Burkina Faso, des initiatives ont été prises mais le maillon faible est le problème de coordination qui ne rend pas la tâche aisée sur le terrain. Aussi, serait-il opportun pour le Burkina Faso de se mettre entièrement en phase avec les dispositions internationales pour la RRC, toutes choses qui lui permettront de mettre en synergie les différents acteurs. Autrement dit, il serait important pour le pays de mettre en place ou de renforcer la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes à travers l'inclusion des différents acteurs et en y injectant des ressources conséquentes. Le renforcement des capacités techniques et de coordination est essentiel à la réussite des actions concertées sur le terrain. Pour ce faire, il serait utile que le Burkina Faso respecte les standards internationaux en matière de RRC et mette en place un Système d'alerte précoce robuste et performant afin de mieux gérer les risques que le pays connaît. Cela contribuerait énormément à la protection et à la résilience des populations en majorité vulnérables aux différents risques que connaît le pays.

Mots Clés :

- 1 – Réduction des risques de catastrophe**
- 2 – Plateforme Nationale RRC**
- 3 – Système d'alerte précoce**
- 4 – Vulnérabilité**
- 5 – Résilience**

ABSTRACT

Africa in general and Burkina Faso in particular are confronted to the recurrence of natural disasters. Initiatives have been developed at global, regional and local level. Mechanisms have been put in place, Action Programs for Disaster Risk Reduction developed. In Burkina Faso, initiatives have been taken, but there is a crucial problem of coordination that does not make the task easy on the ground. Burkina Faso is therefore expected to fully align with the international provisions for DRR, all of which will enable it to synergize the various actors. Therefore, it is important for the country to set up or strengthen the National Platform for Disaster Risk Reduction through the inclusion of different actors and by injecting significant resources into it. Strengthening technical and coordination capacities is essential to the success of concerted actions on the ground. It would be useful for Burkina Faso to respect international DRR standards and establish a robust and efficient Early Warning System in order to better manage the risks in the country. This would contribute immensely to the protection and the resilience of populations that are mostly vulnerable to the various risks in the country.

Key words:

- 1 – Disaster Risk Reduction**
- 2 – National Platform for DRR**
- 3 - Early Warning System**
- 4- Vulnerability**
- 5 – Resilience**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BCPR : Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement

BUNASOLS : Bureau National des Sols

CAH: Cadre d'Action de Hyōgo CAP: Consolidated Appeal Process CCA: Common Country Assessment

CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEPALC : Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et la Caraïbe

CERF : Fonds d'Urgence des Nations Unies

CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CNSF : Centre National de Semences Forestières

CPAP: Country Programme Action Plan ou Plan d'Action du Programme de Pays

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

CONASUR : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

CORESUR : Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

COPROSUR : Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

CODESUR : Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

COVISUR : Conseil Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

CRED : Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres

DAMSE : Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles

DGCOOP : Direction Générale de la Coopération

DGIEM : Direction Générale des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance

DGPC : Direction Générale de la Protection Civile

DGPER : Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale

DGTTM : Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes

IGAD: Inter Governmental Authority for Development

RRC : Réduction des Risques de catastrophes

SADC: Southern Africa Development Communities

SOMMAIRE

<i>LISTE DES FIGURES</i>	8
<i>I. Introduction</i>	9
<i>II. Problématique</i>	10
<i>III. Objectifs</i>	11
<i>IV. Question de Recherche</i>	11
<i>V. Méthodologie</i>	12
<i>VI. Résultats</i>	12
<i>VII. Discussions</i>	25
<i>VIII. Conclusion et perspectives</i>	28
<i>IX. Recommandations</i>	29
<i>Bibliographie</i>	30

LISTE DES FIGURES

Schéma 1 : Structure du PoA pour la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai 2015-2030 en Afrique

Schéma 2 : Analyse de la Vulnérabilité

Schéma 3 : Schéma d'une Plateforme de coordination

Schéma 4 : Schéma de la Réduction des risques

I. INTRODUCTION

Le continent Africain est exposé à de nombreuses catastrophes. En effet l'Afrique connaît de plus en plus une augmentation significative en termes de fréquence et d'intensité des catastrophes naturelles ces dernières décennies : Inondations, sécheresses, vents violents et vagues de chaleur sont les évènements météorologiques extrêmes les plus tangibles qui affectent les populations africaines et la croissance de leur fréquence et de leur intensité est attribuable au réchauffement climatique (Field & al. 2012). A cela, il convient d'ajouter une forte érosion côtière sur l'ensemble du littoral d'Afrique avec le relèvement du niveau de la mer et les épidémies. Dans le même temps, l'érosion des sols et la désertification, processus lents mais irréversibles qui menacent également la sécurité alimentaire (Stringer et al. 2011), continuent de s'amplifier à la suite de ces évènements extrêmes. Ces phénomènes récurrents ont un impact important sur les populations affectées, diminuant ainsi leur capacité de résilience. Aussi avons-nous voulu nous poser la question de savoir si on ne peut pas travailler à la réduction des risques de catastrophes étant donné l'existence de capacités scientifiques et techniques ainsi que l'expérience disponible en la matière ?

Une récente étude consacrée à la sécurité des moyens d'existence en Afrique de l'Ouest réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), l'Université des Nations Unies (UNU) et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), avec un soutien technique du centre de Géoinformatique (Z_GIS) de l'Université de Salzburg, a mis en évidence dix-neuf « points chauds climatiques » dans cette région (UNEP, 2011). Il s'agit des zones les plus sévèrement touchées par les catastrophes et le changement climatique qui nécessitent donc en priorité une planification ciblée d'adaptation et d'autres activités de suivi. Ces points chauds, principalement situés dans la partie centrale du Sahel, au Niger, au Burkina Faso, dans le nord et sur la côte du Ghana, ainsi que dans le nord du Togo, au Bénin et au Nigeria, sont souvent transfrontaliers, soulignant le fait que la gestion des risques requiert une réponse inter-Etats. Toutes ces zones ont été fortement frappées par des inondations ces dernières années, mais elles enregistrent également des tendances croissantes, significatives de température et une augmentation substantielle de la fréquence des sécheresses.

Notre étude s'intéressera au cas spécifique du Burkina Faso. Le pays a connu des années de sécheresses, des inondations et d'autres types de catastrophes comme les attaques acridiennes, les chenilles légionnaires... Des dispositifs divers ont été mis en place au niveau du pays, mais arrivent-ils à se coordonner pour une meilleure prévention, voire une réduction sensible des risques de catastrophes? Sont-ils en phase avec les standards internationaux ?

En effet, bien que des efforts aient été déployés durant ces dernières décennies (création du CONASUR, adoption de la Politique nationale d'action sociale, de la Politique nationale de protection civile, du Plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes, des Plans ORSEC), il n'en demeure pas moins que le Burkina Faso ne dispose pas encore d'un cadre global et cohérent de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

II. PROBLEMATIQUE

Selon les données les plus récentes de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), les catastrophes comme les sécheresses et les inondations ont affecté plus de 34 millions de personnes sur l'ensemble du continent africain (dont 19 millions en Afrique de l'Ouest), et ce rien qu'en 2012, et ont entraîné des pertes économiques supérieures à 1,3 milliard de dollars entre 2011 et 2012. Ces chiffres augmenteront indéniablement à l'avenir avec la multiplication des catastrophes causée par le réchauffement climatique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) rapporte que le nombre de personnes affectées par les inondations en Afrique centrale et de l'Ouest a augmenté de manière constante entre 2007 et 2012. Pour faire face à cette situation, en 2005, 168 pays ont signé le Cadre d'action de Hyōgo (CAH) et se sont entendus pour établir des plans d'action afin de réduire les risques de catastrophes d'ici à 2015. En outre, plus de la moitié des pays africains ont établi des cadres, mais comme ces pays ont trop peu de ressources à y consacrer, rares sont ceux qui ont réellement mis en œuvre des politiques et des plans de réduction des risques de catastrophes (UNISDR, 2011).

À la suite du CAH, le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes a été adopté le 15 mars 2015 à Sendai au Japon par la Communauté internationale. Ce cadre a été adapté aux réalités africaines assorti d'un Programme d'action qui détermine les

responsabilités à chaque niveau : Continental, régional, national et local. Les états ont été invités à s’y conformer également en y alignant leur politiques et stratégies de Réduction des risques de catastrophes.

Pourquoi malgré ces orientations multisectorielles à différents niveaux, notre pays est toujours à la traîne en matière de Réduction des Risques de Catastrophes ? Est-ce un manque de capacité, de ressources en place ou un problème de coordination ? En d’autres, le Burkina Faso at-il prit les dispositions et mesures nécessaires pour la mise en place des dispositions stratégiques et pratiques nécessaire pour une RRC efficace ?

C’est autour de ces questions que nous bâtirons notre recherche.

III. OBJECTIFS

III. 1 OBJECTIF GLOBAL

L’objectif global de cette étude est d’analyser les dispositifs de Réduction des risque de catastrophes en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier.

III.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Comme objectifs spécifiques, cette recherche envisage de :

- Faire un état des lieux de l’évolution institutionnelle de la gestion des catastrophes en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier ;
- Analyser les raisons profondes de la recrudescence des catastrophes dans les Etats Africains malgré les efforts entrepris au plan international, régional et national ;
- Proposer des solutions pour une meilleure préparation à la Réduction des Risques de Catastrophes.

IV. QUESTION DE RECHERCHE

Comment expliquer la récurrence des catastrophes avec des impacts sur le Burkina Faso et son développement malgré les dispositions internationales et nationales développées pour sa réduction au niveau des Etats africains ?

V. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette recherche, nous avons procédé à des consultations documentaires, à des entretiens informels sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) avec les membres de la communauté de RRC y compris les acteurs de la Commission de l'Union Africaine, des Communautés économiques régionales du Burkina Faso. Les rapports de conférence et autres fora ont également fait l'objet d'exploitation.

Nous avons saisi l'opportunité de certaines missions effectuées sur le terrain avec la Commission de l'Union Africaine pour observer quelques bonnes pratiques. La collecte d'informations qualitatives s'est également faite à travers des entretiens avec les personnes ressources œuvrant dans le domaine de la gestion des catastrophes dans les Communautés Economiques Régionales (CEDEAO, CEEAC, IGAD et SADC). Les techniques d'entretiens utilisées sont celles semi-directifs qui ont permis le recueil des informations et conduit à des analyses permettant de faire des propositions de stratégies appropriées.

Des entretiens exploratoires avaient été également faits avant le choix définitif du thème avec les personnes ressources qui interviennent dans la gestion des catastrophes au plan continental, régional et national.

La revue bibliographique indicative à travers la consultation de documents pertinents pour l'étude et également des recherches sur internet nous ont permis de compléter certaines informations.

VI. RESULTATS

VI.1 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU PLAN MONDIAL

Au niveau des Nations Unies, plusieurs décisions et initiatives ont été développées. La Plateforme Mondiale pour la RRC a été ainsi mise en place et se réunit chaque deux ans en présence de l'ensemble des pays au plan mondial. Des décisions et orientations pertinentes

sont données et les différents niveaux continental, régional et national sont tenus d'harmoniser leurs schémas en rapport avec celui mondial.

La réduction des risques de catastrophe (RRC) n'est pas née ex nihilo. Elle a ses racines dans l'aide humanitaire. En 1971, l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) par la Résolution n.2816 créait le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO). Il a pour mission de promouvoir l'étude, la prévention, le contrôle et la prévision des catastrophes naturelles, d'aider à fournir des conseils aux gouvernements sur la planification préalable aux catastrophes et enfin d'améliorer les systèmes nationaux d'alerte de catastrophe. L'année 1990 sera consacrée « Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles ». L'AGNU reconnaît l'importance de réduire l'impact des catastrophes naturelles pour tous, en particulier pour les pays en développement, et a désigné les années 90 comme une décennie où la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies, accordera une attention particulière à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la réduction des catastrophes naturelles.

Un peu plus tard en 1994, la Stratégie de Yokohama et son Plan d'action pour la réduction des catastrophes sont adoptés à la Conférence mondiale les 23 et 27 mai 1994 à Yokohama au Japon. En 2000, nous assistons à la création de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes suite à la prise de conscience par la Communauté internationale que les catastrophes naturelles constituent une menace majeure pour la stabilité sociale et économique et que la prévention des catastrophes est la principale solution à long terme à cette menace. Le plus grand défi de la Décennie réside donc dans la création d'une culture globale de prévention. Une équipe spéciale inter institutions et un secrétariat inter institutions pour la prévention des catastrophes ont été établis, sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

Aujourd'hui, la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (SIPC) est devenue UNISDR (Office des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe). Cette structure a pour mission essentielle la promotion de la RRC au niveau mondial. En 2005, le Cadre d'action de Hyōgo (CAH) (2005-2015) a été adopté afin de renforcer la résilience des nations et des communautés aux catastrophes, par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe, Hyōgo, Japon, du 18 au 22 janvier 2005. À la suite

du CAH est intervenu le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Ce nouveau cadre vise sept (7) objectifs principaux que sont : (i). La Réduction du nombre de Décès, (ii). De personnes affectées, (iii). De pertes économiques et de détérioration des infrastructures critiques et (iv). Perturbation des services de base du fait des catastrophes (v). L'augmentation du nombre de pays ayant des stratégies nationales et locales de RRC, (vi). La coopération internationale avec les pays en développement et (vii). L'Accès aux systèmes d'alerte précoce multirisque et aux informations et évaluations des risques de catastrophe.

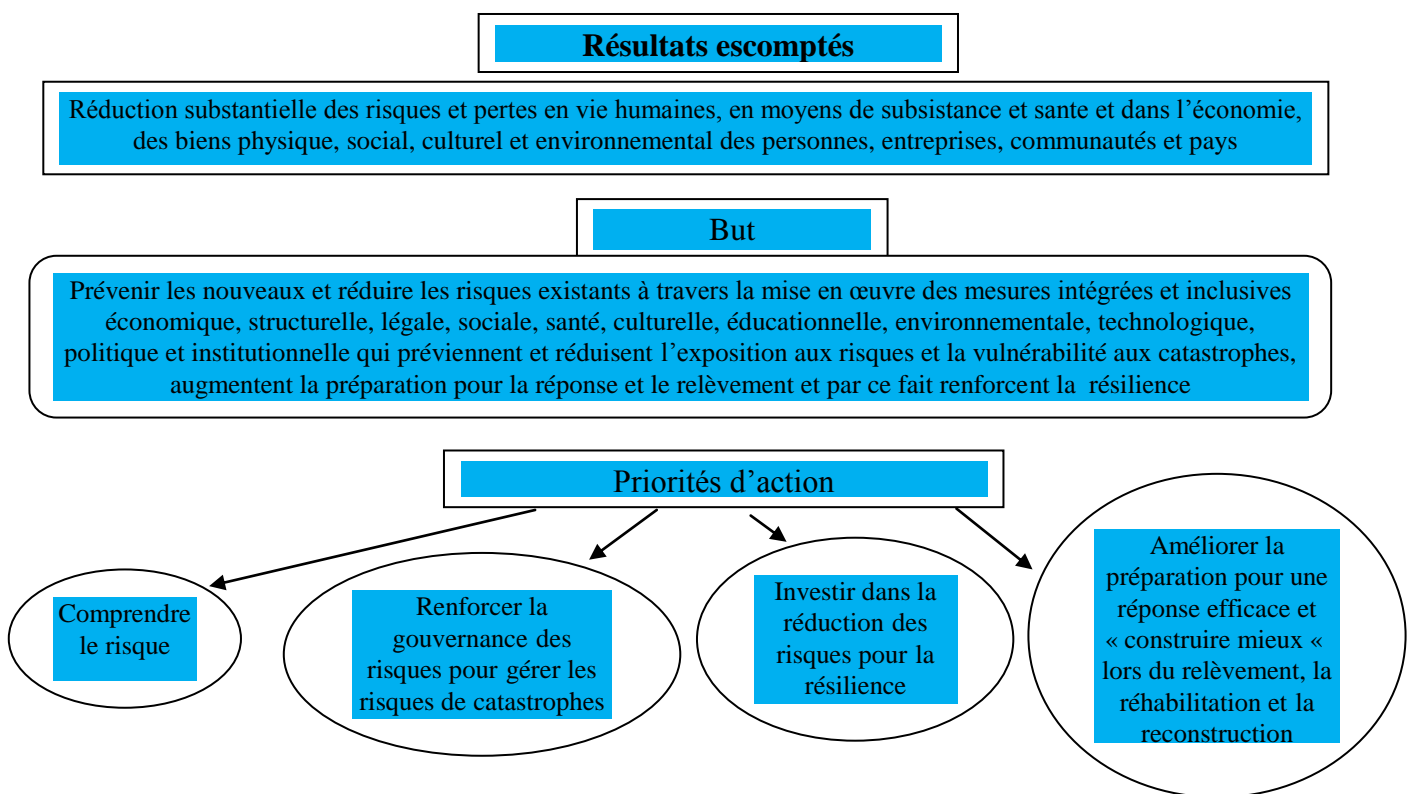
VI.2 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU NIVEAU CONTINENTAL

En 2004, la Stratégie africaine pour la réduction des risques de catastrophe a été adoptée par la Commission de l'Union Africaine. La mutuelle panafricaine de gestion des risques African Risk Capacity (ARC) a été également créée en 2011. Il s'agit d'un mécanisme d'assurance innovant contre les risques climatiques extrêmes, conçu pour aider les Etats membres de l'union africaine à surmonter les ravages causés par les sécheresses. elle aide de ce fait les États membres à améliorer leurs capacités à mieux planifier, préparer et réagir aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux risques naturels. Le traité ARC a été signé ce jour Janvier 2019, par seulement 34 pays et 8 ont souscrits à une prime d'assurance contre les risques totalisant 54 millions USD.

Un Programme d'action (PoA) de l'Afrique pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Janvier 2017 de l'Union Africaine. Ce PoA favorise la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et contribue à la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai en Afrique qui a 4 priorités d'action (1. Comprendre les risques ; 2. Gouvernance des risques pour mieux les gérer ; 3. Investir dans la gestion des risques pour la résilience ; 4. Préparation à la réponse et construire mieux suite aux catastrophes) et 12 objectifs (5 objectifs spécifiques à l'Afrique et les 7 objectifs du cadre de Sendai Global). Les 5 objectifs spécifiques à l'Afrique sont : Augmenter le nombre de pays où la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux ; accroître l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable et les questions de changement climatique aux niveaux régional et

national ; élargir la portée et augmenter le nombre de sources de financement national pour la réduction des risques de catastrophe ; augmenter le nombre de pays avec plans de préparation et de réponse testés périodiquement, ainsi que des mécanismes de relèvement et de reconstruction post-catastrophe ; augmenter le nombre de réseaux régionaux ou de partenariats pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.

Schéma 1 : Structure du Programme d’Action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai 2015-2030 en Afrique



Le Programme d'action (PoA) est mis en œuvre par la Commission de l'Union Africaine dans le cadre d'un Programme financé par l'Union Européenne « le Programme construire la résilience aux catastrophes naturelles des régions, pays et communautés de l'Afrique Sub-Saharienne ». Ce programme contient 5 domaines de résultats que sont : la Coordination et le suivi régional de la Réduction des Risques de Catastrophes, le Renforcement des capacités des Communautés Economiques Régionales, le Renforcement des capacités des centres climatologiques régionaux et nationaux, la Modélisation des risques et connaissance des

risques et enfin les stratégies de financement multirisques pour la prise de décision. Dans le cadre de ce projet, un Cadre de suivi et de reporting sur la situation de la mise en œuvre du cadre de Sendai en Afrique a été adopté par les États membres de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales et la Commission de l'Union Africaine lors de la Plateforme Afrique-Arabe pour la Réduction des risques de catastrophes tenue en octobre 2018 à Tunis en Tunisie. Aussi, les Etats membres ont été invités à soumettre des rapports périodiques à travers le Cadre de suivi de Sendai 2015-2030 qui intègre les 5 objectifs additionnels de l'Afrique. Le premier rapport consolidé sera soumis aux Chefs d'Etats lors du 34eme Sommet de l'Union Africaine en Janvier 2020.

VI.3 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU NIVEAU ESPACE CEDEAO

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pour mandat de promouvoir la coopération régionale et l'intégration des quinze (15) Etats membres de l'Afrique de l'Ouest dont le Burkina Faso. L'institution dispose d'un mandat pour mener le dialogue politique général sur la RRC et les affaires humanitaires. Aussi, une Unité de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) est logée au sein de la Direction des affaires humanitaires et sociales et du Genre. Une politique régionale de la CEDEAO pour la RRC a été adoptée et accompagnée d'un Plan d'action pour la période 2009-2014. Depuis lors, la CEDEAO a intensifié ses efforts pour renforcer les capacités en matière d'identification des risques, de partage des données et d'informations entre les Etats membres en fournissant des indications aux plateformes nationales.

Malgré ces progrès, la CEDEAO est encore confrontée à un certain nombre de défis, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des mécanismes de protection civile, l'intégration de la RRC dans les politiques sectorielles et par rapport à ses moyens pour soutenir le relèvement et la reconstruction postérieure à une catastrophe. Le nouveau plan d'action 2015-2030 se fonde sur les enseignements tirés du premier plan d'action et déterminera les travaux de la CEDEAO en matière de RRC. Ce Plan d'action est en harmonie avec le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030 adopté à Sendai au Japon en mars 2015. Ce plan d'action cadre avec le principe selon lequel chaque

Etat membre a la responsabilité première de répondre aux besoins de RRC et de résilience de sa population avant, pendant et après la catastrophe. Ce qu'il faut déplorer au niveau régional, c'est qu'il y a une insuffisance de personnel qualifié au niveau de l'Unité de Réduction des Risque de Catastrophes ; ce qui amène l'institution à avoir recours à des consultants et a l'appui des partenaires. C'est dire que la RRC ne constitue pas une priorité ; même si cela est consigné dans les documents pertinents de la Commission, la réalité sur le terrain est tout autre. N'est-ce pas cette image qui est reflétée au niveau des pays membre de la Communauté ?

VI.4 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU BURKINA FASO

Comme spécifié ci-dessus, le Burkina Faso connaît des catastrophes ayant des impacts importants au plan économique et social. Les principales dates marquantes ont été les années 1908 et 1948 ou il y a eu 50 000 morts suite aux sècheresses ; les années 1970 à 1973, 5 à 20% de déficit pluviométrique par rapport à la normale, période des grandes sécheresses a été observée ; l'année 1996 a connu une épidémie de méningite avec 4060 décès ; les années 2002/2003 : crise sociopolitique ayant pour conséquence 365 979 personnes rapatriées de la Côte d'Ivoire ; 2005/2006 : grippe aviaire ; 2006 et 2007 et septembre 2009 des inondations avec plus de 150 000 personnes sinistrées et une dizaine de décès et des pertes économiques importantes.

En réponse aux crises et catastrophes, le Burkina Faso créait un cadre institutionnel avec des acteurs multisectoriels. Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a ainsi été créé par décret N°2004-624/PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004 pour prévenir et gérer les catastrophes dans toutes ses phases. Le CONASUR est une structure pérenne à vocation humanitaire, chargée de la prévention des catastrophes, de la gestion de secours d'urgence et de la réhabilitation. C'est l'institution gouvernementale de coordination en la matière. A ce titre, il a pour rôle, notamment :

- d'assurer la mise en œuvre du plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ;

- d'adopter les programmes et rapports annuels d'activités ;
- de veiller à la fonctionnalité du dispositif d'accueil et de réinsertion des personnes qui reviennent d'urgence de l'étranger et des migrations internes de grande ampleur ;
- de proposer toute mesure d'urgence propre à sauvegarder les droits des victimes de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence nationale.

Le Ministre de l'action sociale, de la famille et de l'action humanitaire assure la présidence du CONASUR. La structure est représentée sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions (Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR), des départements (CODESUR) et des villages (COVISUR). Chacun de ces démembrements a pour responsabilité dans le ressort administratif correspondant : (i) l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes, (ii) l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin (iii) l'alerte en cas de catastrophe. Une quinzaine de Départements Ministériels font partie de cette plateforme en tant que membres statutaires. Le Secrétariat Permanent du CONASUR coordonne et exécute les différentes activités de gestion de crise que sont la conception technique, la mise en œuvre, le suivi, la supervision et l'évaluation des actions programmées.

La Société Nationale de Gestion du Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS), créée en juin 1994, a pour mission générale de participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire au Burkina Faso avec pour tâche principale la gestion du Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock National d'Intervention (SNI) dont les niveaux conventionnels sont de 35 000 tonnes et 10 000 tonnes respectivement. Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) gère la contrevaletur de 25 000 tonnes.

Le Secrétariat Permanent aux Aides du Programme Alimentaire Mondial (SP-PAM) qui est la structure nationale chargée de la gestion de l'aide alimentaire que le PAM accorde au Burkina Faso dans le cadre du programme de pays et des secours d'urgence à travers les activités suivantes : • assistance aux groupes vulnérables exécutée par le ministère de la santé ; • alphabétisation relevant du ministère de l'Education Nationale • développement rural exécuté

par le Ministère de l'Agriculture dans des villages des régions du nord, du sahel, de l'Est et du Plateau Central.

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) qui est chargée de définir l'ensemble des mesures que requiert la sauvegarde des biens et des personnes en cas de catastrophes majeures. Elle travaille en étroite collaboration avec la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers. Cette brigade a en charge de veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens dans les périodes de crise. Elle a aussi une mission de veille, d'alerte et de coordination des interventions de secours et de sauvetage en situation de catastrophe.

La Croix-Rouge du Burkina Faso (CRBF) est un auxiliaire des pouvoirs publics. La CRBF intervient dans la Préparation et la Réponse aux catastrophes, la santé communautaire, la sécurité alimentaire, et la promotion des valeurs humanitaires. Membre du mouvement de la Croix-Rouge, elle a ses propres plans de contingences et intervient dans les situations d'urgence avec le soutien du mouvement du Comité International de la Croix Rouge (CICR), la Fédération Internationale de la Croix-Rouge, les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge) et les autres partenaires comme les ambassades, le SNU et les ONG.

Le Fonds National de Solidarité qui intervient dans la mise en œuvre du PNOCSUR de par son objectif principal qui est celui de développer la solidarité entre les burkinabés en collectant les dons de diverses sources auprès de l'Etat et des particuliers.

Le Groupe de Coordination Humanitaire (RC, UNCT, bailleurs, bilatéraux, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge) dont la mission est (i) d'offrir un cadre de concertation sur les questions humanitaires, ii) de collecter et partager les informations sur la situation humanitaire nationale, iii) de produire des analyses globales ou sectorielles sur la situation humanitaire nationale, iv) de faire des recommandations pour l'amélioration de la situation des personnes vulnérables, v) d'élaborer des plans de préparation/plan de contingence dans les secteurs pertinents, vi) de faciliter la mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire, vii) d'organiser et de coordonner des actions de plaidoyer pour accroître la conscience sur les problèmes humanitaires spécifiques, viii) de fournir une orientation aux acteurs humanitaires sur des questions telles que : rapports avec le gouvernement, politiques et stratégies en matière d'action humanitaire, réforme humanitaire, directives du comité permanent inter

agence, ix) d'apporter appui au Comité national de Gestion de crise dès le déclenchement des opérations d'urgence (évaluation initiale rapide des besoins humanitaires).

VI.2 STRUCTURES DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU BURKINA FASO : ETAT DES LIEUX ET DEFIS

Comme mentionner ci-dessus, des institutions habilitées à promouvoir la Réduction des Risques de Catastrophes au niveau national existent mais leur cohérence et coordination des actions est sujet à caution. Au Burkina Faso, la gestion des catastrophes est sujette à des conflits de corporation. Ainsi, on assiste à un conflit interinstitutionnel au point de perdre de vue l'intérêt et la protection des intérêts des populations en général et des communautés vulnérables en particulier. La mission première de l'humanitaire est de sauver des vies humaines sur la base d'un impératif catégorique. Ce principe ne semble pas être bien connu des acteurs ou à défaut est occulté pour d'autres considérations pécuniaires. Si tel est le cas, il est opportun que les acteurs de quelques structures que ce soit se ressaisissent afin de mieux se repositionner pour une véritable réduction des risques au Burkina Faso. En effet, Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) a tenté une coordination effective mais cela se limite au niveau de la sécurité alimentaire ou la Direction Générale pour la Promotion de l'Economie Rurale assure les questions de prévision saisonnière et d'alerte précoce pendant que la SONAGESS assure la gestion des stocks de sécurité et enfin le CONASUR qui s'occupe du ciblage des ménages vulnérables ainsi que la distribution des vivres à titres gratuits à ces groupes cibles en cas d'insécurité alimentaire.

Au même moment, nous assistons à une compétition sur le terrain entre la Direction Générale de la Protection Civile et le Secrétariat Permanent du CONASUR, deux (2) entités étatiques relevant de départements ministériels différents. Toutes choses qui compliquent la coordination des actions sur le terrain. Cela nous amené à nous poser une question : existe-t-il une Plateforme efficace et cohérente en matière de RRC au niveau du Burkina Faso ?

Une Stratégie assortie d'une loi d'orientation en matière de gestion des risques de catastrophes et crises humanitaire a été élaborée en février 2012. Mais la loi d'orientation vient compliquer la tâche car la référence à certains articles notamment au niveau du cadre institutionnel de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. L'article 8

précise que « *Le dispositif central de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes est placé sous l'autorité du Premier ministre. A ce titre, le Premier ministre définit les grandes orientations de l'action gouvernementale en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. Il veille à la participation effective des départements ministériels et autres acteurs du développement* ».

Plus loin l'article 10 nous dit ceci: « *Il est créé, auprès du ministère en charge de l'action sociale, une structure nationale d'exécution de la politique gouvernementale en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, notamment en ce qui concerne l'organisation et la conduite des actions en matière d'assistance humanitaire et de réhabilitation* » et enfin l'article 11 vient ajouter ceci : « *Il est créé, auprès du ministère en charge de la protection civile, une structure nationale d'exécution de la politique du gouvernement en matière de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, notamment en ce qui concerne l'organisation et la conduite des opérations de sauvetage, de protection, de premiers soins, d'évacuation et de sécurisation des personnes et des biens ainsi que la lutte contre l'origine de la catastrophe* ». Ces multiples articles dans la loi d'orientation portant création des structure ayant presque les mêmes missions, ne crée-t-il pas une confusion dans les esprits ? Cela ne pose-t-il pas un problème véritable d'ancrage institutionnel ? Qui assure la coordination globale de la RRC ? N'est-ce pas cette situation qui provoque les guéguerres institutionnelles ? Si une Plateforme de RRC pertinente était mise en place, spécifiant le rôle de tout un chacun ainsi que la place des Partenaires, les uns et les autres allaient plutôt travailler en synergie, en complémentarité plutôt qu'en concurrent, chacun cherchant à occuper le terrain. Ce qui rend très fastidieux le travail de coordination sur le terrain qui est pourtant très important dans le domaine. Autrement dit, le problème de la gestion des catastrophes trouve son origine dans les textes fondateurs des structures en charge de la question au Burkina Faso.

La stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes est assortie d'une loi d'orientation qui constitue l'instrument juridique de sa mise en œuvre. Cette loi crée les institutions de mise en œuvre (notamment le Conseil national de prévention et gestion des risques et catastrophes), institue les outils et instruments de prévention et de gestion (notamment le plan national de prévention et gestion des risques et catastrophes, le Système national intégré d'information pour la prévention et la gestion des risques, le Fonds national de prévention et de gestion des risques, la cartographie nationale des zones à risques

environnemental et social), clarifie le rôle des différents acteurs qui interviennent en la matière (l'Etat et les autres acteurs du développement). Il nous est revenu que la version finale de la « La Stratégie Nationale pour la Gestion des risques de catastrophe » qui contient par ailleurs des éléments pertinents pour une RRC efficace n'a jamais fait l'objet d'adoption effective ; alors que c'est cette stratégie que la Loi d'orientation est sensée accompagner. En d'autres termes, nous assistons à un manque de cohérence dans nos actions depuis la conception, il ne faut donc pas s'étonner que la mise en œuvre aussi soit problématique.

VI.3 STANDARD MINIMUM D'UNE PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES OPERATIONNELLE

Qu'est-ce qu'une Plate-forme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes?

De façon brève, une Plateforme nationale pour la RRC peut être définie comme « un mécanisme national multipartite servant à la promotion de la Réduction des Risques de Catastrophes à différents niveaux. Elle fournit une coordination, des analyses et des conseils dans les domaines prioritaires nécessitant une action concertée ». Mais pour que la plate-forme nationale de RRC réussisse, elle devrait reposer sur un certain nombre de principes majeurs, le principal étant l'appropriation nationale et le leadership du processus de RRC. Autrement dit, une plate-forme nationale pour la RRC est un forum ou un comité multipartite détenu et dirigé par un pays. Il fournit un cadre de coordination, des analyses et des conseils dans les domaines prioritaires nécessitant une action concertée dans le cadre d'un processus coordonné et participatif. La plate-forme nationale pour la RRC devrait être le mécanisme de coordination pour l'intégration de la RRC dans les politiques, la planification et les programmes de développement, conformément à la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai 2015 -2030 actuellement en vigueur. Son rôle devrait viser à la mise en place et au développement d'un système national complet de RRC, adapté à la réalité du pays.

La réduction des risques de catastrophe est une question transversale et complexe. Cela nécessite un engagement politique et juridique, la compréhension du public, des connaissances scientifiques, une planification minutieuse du développement, une application responsable des politiques et de la législation, des systèmes d'alerte précoce centrés sur l'individu et des mécanismes efficaces de préparation et de réaction aux catastrophes. La plate-

forme nationale multi-acteurs pour la RRC peut fournir ou mobiliser les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires pour la RRC et son intégration dans les politiques, la planification et les programmes de développement. Elle peut également fournir les services à valeur ajoutée suivants:

- Impliquer les décideurs politiques de haut niveau en plaidant pour la RRC et en intégrant la RRC dans les politiques, la planification et les programmes de développement, ainsi que dans l'aide humanitaire;
- Stimuler les acteurs du développement et la participation active des planificateurs à l'intégration de la RRC dans les programmes de développement durable, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Offrir à la société civile, en particulier aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations à base communautaire, des occasions de dialoguer et de contribuer à l'avancement du processus de RRC dans le contexte du développement local;
- Faciliter le dialogue et les partenariats au sein de la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, les autorités régionales et nationales, notamment par le biais des plates-formes nationales établies pour la RRC;
- Faciliter le partage d'informations, l'échange de connaissances et le transfert de technologie entre les membres des plates-formes nationales pour la RRC et entre les plates-formes nationales pour la RRC; et
- Améliorer l'accès et les liens des acteurs de la RRC existants avec d'autres organismes pertinents aux niveaux national, régional et mondial.

- ***Objectifs de la Plate-forme nationale pour la RRC***

L'objectif principal d'une plate-forme nationale pour la RRC est de contribuer à la résilience du pays aux catastrophes, dans l'intérêt du développement durable, en réalisant les objectifs clés suivants:

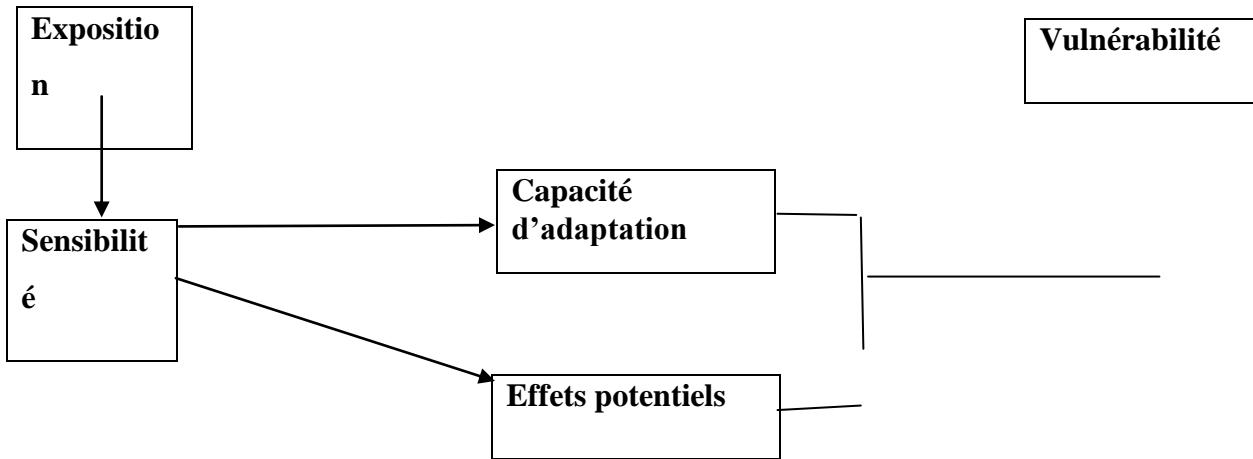
- servir de mécanisme de coordination pour améliorer la collaboration et la coordination entre les différentes parties prenantes en vue de la durabilité des activités de RRC par le biais d'un processus consultatif et participatif en lien avec la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour la RRC 2015-2030;
- Créer un environnement propice au développement d'une culture de prévention, par le biais du plaidoyer et de la sensibilisation sur la RRC et de la nécessité et de l'importance d'intégrer la RRC dans les politiques, la planification et les programmes de développement; et
- Faciliter l'intégration des politiques, plans et programmes nationaux de DRR dans divers secteurs du développement, ainsi que des politiques et des programmes d'aide au développement internationaux ou bilatéraux.

Partant sur cette base, la structure d'urgence créée par l'Etat, j'ai nommé le CONASUR, s'est érigée en même temps en plateforme national RRC juste après l'adoption du cadre d'action de Hyōgo 2006-2015 à Hyōgo au Japon. C'est ce qui a sans doute créé la confusion dans l'esprit des autres structures qui ne veulent pas s'aligner avec la nouvelle donne. Un autre fait est que cette entité n'a pas bénéficié pratiquement de l'appui politique et des ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement. Elle s'est limitée dans ses missions routinières avec un accent particulier sur la réponse aux catastrophes qui d'ailleurs n'est pas aisé. La politisation de la structure ne lui rend pas non plus la tâche facile. Ceci voudrait dire que la structure nécessite une refonte profonde si elle tient à son conserver son rôle de Plateforme Nationale efficace de Réduction des Risques de Catastrophes.

VII. DISCUSSIONS

SCHEMA 2 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE

Le schéma ci-dessous donne les composantes de la vulnérabilité.

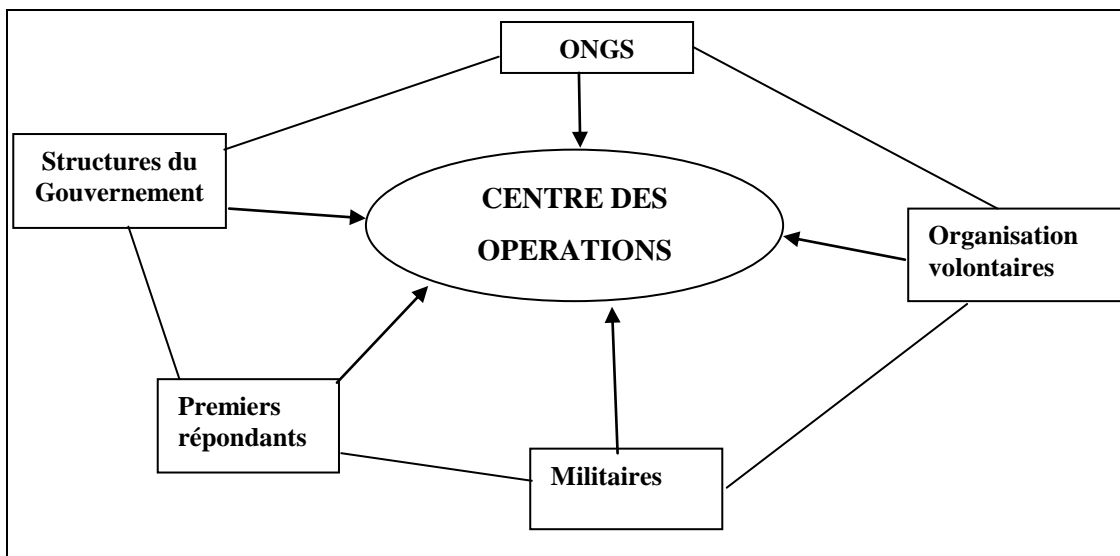


En d'autres termes, la vulnérabilité est liée à l'exposition et à la sensibilité aux risques et à la capacité d'adaptation et aux effets potentiels sur les communautés. Si la communauté arrive à s'adapter et à se soustraire de l'exposition aux risques, elle pourra être considérée comme résiliente. Si par contre cette capacité d'adaptation est nulle ou insuffisante, la communauté est dite vulnérable.

Après ces précisions sur les composantes de la vulnérabilité, venons-en maintenant aux principes d'une bonne coordination. Pour une meilleure action de coordination, il est nécessaire de se poser un certain nombre de questions qui conduiront à des actions concrètes sur le terrain pour faire face de façon cohérente aux risques auxquels nous sommes exposés.

- **Quoi ?** qui permet de déterminer la nature du risque auxquels nous sommes exposés,
- **Où ?** qui donne sa localisation, dans quelle partie du pays ?
- **Quand ?** qui détermine la période probable de survenue
- **qui ?** quel acteur doit agir au premier chef ?
- **Comment ?** de quel manière et avec qui ;
- **Les autres acteurs ?** clarification du rôle des uns et des autres.

Schéma 3 : Une Plateforme de coordination



VII.1 STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES

Un système complet de gestion des risques de catastrophes, impliquant les parties prenantes à tous les niveaux du gouvernement, ainsi que le secteur privé, les communautés locales et la société civile, est nécessaire pour mettre en œuvre le cadre législatif et mettre en place un mécanisme de suivi et de coordination. Les actions et programmes individuels de réduction des risques de catastrophe doivent être intégrés à cette stratégie, plutôt que traités comme des mesures individuelles discrètes. De plus, la stratégie doit indiquer un point final et un mécanisme spécifiques pour intégrer les préoccupations de RRC à la fois dans le programme de développement plus large et dans les initiatives de développement et de mise en œuvre individuelles.

VII.1.1 DE L'IDENTIFICATION DU RISQUE A LA POST-IDENTIFICATION.

Une fois que les risques ont été identifiés et évalués, toutes les techniques de gestion des risques tombent dans une ou plusieurs de ces quatre grandes catégories :

- Empêchement de l'occurrence du risque (élimination, retrait de la zone à risque) ;
- Réduction (optimiser les ressources pour atténuer les effets)
- Partage (transfert de risque ou inscription à l'assurance)

- Rétention (accepter, planifier, formuler le plan, le plan d'évacuation, le système de contrôle interne et la présentation du budget).

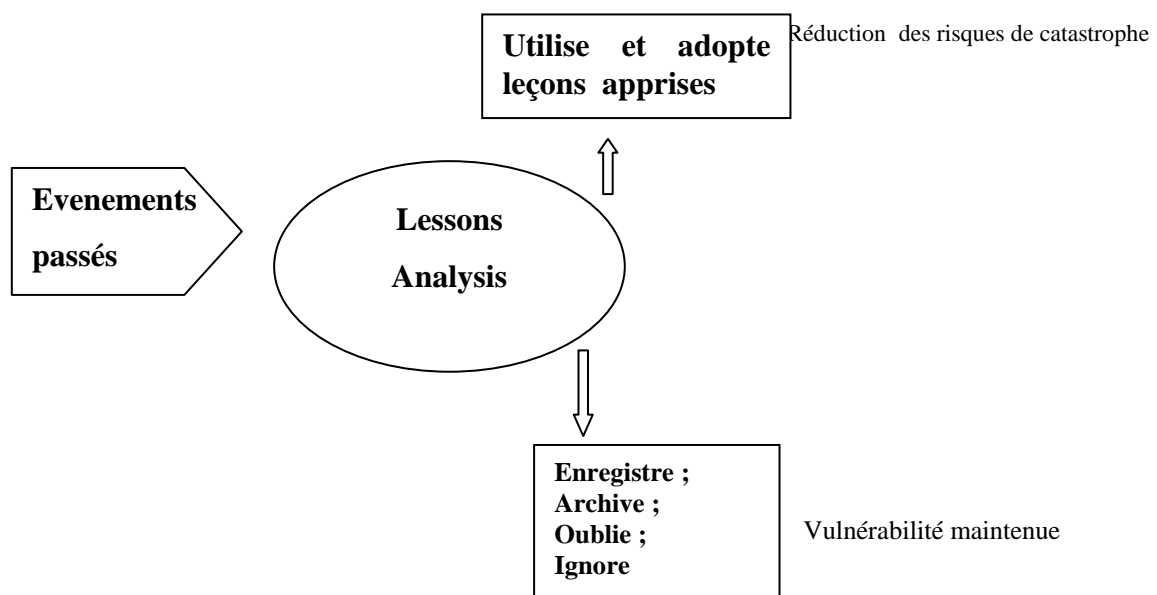
La méthode de réduction des risques se décline dans l'ordre suivant :

1. Identifier, caractériser et évaluer les menaces
2. Évaluer la vulnérabilité des actifs critiques à des menaces spécifiques
3. Déterminer le risque (c'est-à-dire les conséquences attendues d'attaques spécifiques sur des actifs spécifiques)
4. Identifier le moyen de réduire ces risques
5. Prioriser les mesures de réduction des risques en fonction d'une stratégie.

Nous rappelons que la combinaison de risque et de vulnérabilité est le risque de catastrophe.

Que faut-il faire pour réduire le risque?

Schéma 4 : Schéma de la Réduction des risques



Pour réduire les risques au sein d'une communauté, il convient de :

- Renforcer les capacités des membres de la Plateforme en gestion des catastrophes ;
- Mettre à jour des profils de risques de toutes les municipalités et analyse des données ;
- Mise en place d'un système de communication efficace pour assurer un flux précis d'informations avant, pendant et après les catastrophes.
- Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le plan d'utilisation des sols et la planification de l'utilisation des sols.

- Intégrer l'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans le plan de développement
- Formuler des procédures d'évacuation au niveau communautaire et développement de l'approche sectorielle dans les programmes de relèvement
- Développer de bonnes relations de travail avec les agences d'alerte et de communication locales
- Installer des pluviomètres sur les pentes des montagnes
- Institutionnaliser des bureaux locaux de réduction et de gestion des risques de catastrophe
- Mettre en place un Système d'alerte précoce en lien avec les risques identifiés
- Formuler un Protocole de communication
- Mettre en place un centre RRC local et définir les rôles et les responsabilités des membres et des unités de travail
- Établir des procédures opératoires standards
- Sensibiliser sur les risques/dangers par le biais de formations et de séminaires communautaires.

Ces actions devront être entreprises dans le cadre de la Plateforme ou chacun devrait sa part à l'effet de réduire les risques ou à tout le moins réduire ses impacts en cas de besoin. D'où la nécessité d'une Plateforme inclusive acceptée de tous avec des moyens conséquents pour son fonctionnement.

VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au regard de ce qui précède, il serait opportun pour le Burkina Faso, que tous les acteurs se mettent ensemble pour parler un même langage. Cela facilitera la mise en phase des textes réglementaires de la Plateforme avec les instruments internationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophes. Cela commence par un alignement de la Stratégie nationale de RRC avec le Cadre d'Action de Sendai 2015-2030 qui est en vigueur ainsi que son Plan d'action pour sa mise en œuvre en Afrique.

La configuration et les missions de la Plateforme actuelle au plan national devront être revues pour son adaptation au schéma pertinent de la RRC au niveau régional et mondial. Cela permettrait une clarification des rôles des uns et des autres et éviterait des conflits de

compétence. Un bon mécanisme de coordination aussi sera nécessaire afin d'impliquer tous les acteurs. La RRC est inclusive et est l'affaire de tous. Des rencontres périodiques devraient être organisées afin de partager les informations sur la situation des risques naturels au Burkina Faso afin de prendre chacun en ce qui le concerne les mesures nécessaires pour les atténuer ou au moins les éviter. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions travailler harmonieusement pour une réduction effective des risques de catastrophes au Burkina Faso.

IX. RECOMMANDATIONS

A la suite des analyses ci-dessus relatives à une meilleure réduction des risques de catastrophes nous faisons les recommandations suivantes :

1. Renforcement du Dispositif de gestion des catastrophes à travers la mise en place d'une Plateforme nationale des risques de catastrophes adaptée respectant les standards internationaux et régionaux.
2. Renforcement des capacités technique et financière de la Structure et des acteurs en charge des questions de RRC au niveau national.
3. Participation des Représentants du pays au plus haut niveau aux Foras et autres Plateformes en matière de RRC avec une volonté politique affichée et faire un retour d'information à la plateforme en vue d'une efficacité des actions.
4. Mise en synergie de l'ensemble des acteurs Prévision, prévention, analyse et évaluation des risques, réponses relèvement afin que chacun puisse déterminer de façon concise son champs d'action et éviter les interactions négatives.
5. Implication des ONGs et des organisations de la société civile.
6. Allocation de ressources financières conséquentes pour la RRC.
7. Intégration de la RRC dans le système éducatif formel et non formel.
8. Neutralité de cette instance qui doit être plutôt technique que politique.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, Rapports et Articles

- **UNISDR (2015)** : Cadre de Sendai pour la Réduction des risques de catastrophes, 2015-2030, March 2015
- **CUA (2004)** : Stratégie africaine de réduction des risques de catastrophes
- **ISDR** : Evaluation and strengthening of Early warning system in countries affected by the 26 December 2004 tsunami: Final report
- **GFDRR/BANQUE MONDIALE/UNDP (2010)** : Inondation du 1er Septembre 2009 au Burkina Faso, Evaluation des dommages, pertes et besoins de construction, de reconstruction et de relèvement. PDNA, 14 Avril 2010.
- **INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS, 2009**: Global Network of NGOs for Disaster Risk Reduction; Linking disaster risk reduction and poverty reduction: Good practices and lessons learned, 21 P.
- **IFRC AND THE RED CRESCENT SOCIETIES**: Water and Disaster **204 P**
- **HUMAN DEVELOPMENT REPORT 2007/2008**: Fighting climate change: Human solidarity in divided world: How do poor people adapt to weather variability and natural disasters today?
- **INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION**: Hyogo framework for action 2005-2015: Building the resilience of Nations and Communities to disasters, **ISDR. 22 P. 2005**
- **GLOBAL FACILITY FOR DISASTER RISK REDUCTION (2008)**: Integrating disaster risk reduction into the fight against poverty: Global facility for disaster reduction and recovery annual report 2008
- **VULNERABILITY AND ADAPTATION RESOURCE GROUP**: Climate change adaptation strategies for local impact, May 2005. 42 P.
- **HUMANITAIRE EN MOUVEMENT**: Urgence, Réhabilitation Développement, Décembre 2009.